



**DU 30 AVRIL AU 30 JUIN 2017**

**PARTICIPEZ AU PREMIER CONCOURS MUSICAL ENVIRONNEMENTAL  
BÉNÉFICIEZ D'UN PRIX DE 1500 € POUR RÉALISER VOTRE CLIP  
ET VENEZ JOUER AU FESTIVAL DES TRANSES CÉVENOLES**

## **REGLEMENT DU CONCOURS LALAL'AIR 2017**

### **ARTICLE 1: OBJET**

France Nature Environnement Languedoc Roussillon, association loi 1901 dont le siège social se situe 170 avenue de Bordeaux 11100 NARBONNE, organise en partenariat avec l'association les Elvis Platinés, un concours de chansons (originales ou reprises) du 2 mai au 30 juin 2017, dans le cadre d'une manifestation intitulée «Les Tranes Cévenoles 2017 ». Ce concours, nommé « Lalal'air », est destiné à encourager les talents musicaux à chanter pour la défense de l'environnement, la préservation de la biodiversité, la prise en compte des dérèglements climatiques et la nécessité de changer de modèle de développement.

Le gagnant disposera d'un budget de 1500 euros TTC lui permettant de se produire en public (showcase) pendant le festival des Tranes Cévenoles à Sumène (30) et de réaliser un clip vidéo.

Pour concourir, le participant devra fournir à l'organisateur un titre enregistré d'une chanson correspondant à l'esprit thématique de la liste des chansons proposées à titre indicatif sur la page internet dédiée.

### **ARTICLE 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION - GARANTIES**

Le concours est ouvert aux majeurs, amateurs ou professionnels, à l'exception des membres du personnel des organisateurs, du jury et partenaires et de leur famille.

En cas d'inscription au nom de plusieurs personnes, le participant garantit qu'il est bien le représentant du groupe pour lequel il engage la candidature et qu'il dispose de l'adhésion de ceux-ci au présent règlement. Il garantit qu'il est, *a minima*, l'arrangeur et interprète de la chanson qu'il remet à l'organisateur.

Le participant autorise gracieusement la reproduction, à titre promotionnel, de leur réalisation sur tout support physique ou numérique promotionnel édité par France Nature Environnement Languedoc-Roussillon et son partenaire l'association les Elvis Platinés.

Les participants autorisent gracieusement la citation de leurs noms d'artistes ainsi que la publication de leurs images à des fins d'information ou de promotion dans toute exploitation liée au concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. France Nature Environnement Languedoc-Roussillon décline toute responsabilité en cas d'annulation ou de modification du concours, ou en cas de changement de dates, suite à un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste. L'organisateur France Nature Environnement Languedoc-Roussillon s'engage à ne pas céder à des fins commerciales les contacts (e-mail, téléphone...) des candidats.

## **ARTICLE 3: PARTICIPATION - DELIBERATION - FINALITES**

Pour concourir, il suffit entre le 2 mai et le 30 juin 2017 minuit de :

- ➔ se signaler en tant que participant, en remplissant entièrement et correctement le formulaire de participation au concours « Lalal'air 2017 », qui est consultable et imprimable à partir du site internet de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon (<http://www.fne-languedoc-roussillon.fr>) ou de sa page Facebook dédiée (<https://www.facebook.com/pg/concourslalalair>)
- ➔ et de déposer ensuite sa chanson en suivant les indications qui seront fournies par l'organisateur. Ces indications techniques permettent d'envoyer à l'organisateur par moyen numérique une chanson correspondant à l'esprit thématique. Celle-ci pourra être une chanson originale ou la reprise d'une chanson existante.

Seuls les bulletins et productions envoyés avant le 30 juin 2017 à minuit, au format numérique tel que défini par l'organisateur, seront pris en compte. Les envois peuvent se faire :

- par email à l'adresse suivante : [lalalair.fnelr@gmail.com](mailto:lalalair.fnelr@gmail.com)
- via la [page Facebook du Concours Lalal'air](#) (Messenger)

Un comité de sélection composé de quatre membres de l'organisateur et de son partenaire feront une présélection de 10 à 15 titres et un jury désignera par vote à distance un gagnant à partir de la présélection.

La liste des membres du jury est consultable sur la [page Facebook du Concours Lalal'air](#) du concours ou via le site web de FNE LR. Le public pourra participer au vote en « likant » l'artiste de son choix. Le vote du public représentera 3 voix dans la délibération du jury.

## **ARTICLE 4: ATTRIBUTION DU PRIX**

Le gagnant sera contacté par email, par France Nature Environnement Languedoc-Roussillon au plus tard le 10 juillet 2017.

Il sera invité à la remise du prix « Lalal'air 2017 » qui se déroulera lors du Festival « Les Transes Cévenoles» les 22/23 juillet 2017 à Sumène (30). A cette occasion, il lui sera proposé, sous réserve des conditions techniques, de présenter son titre en public dans le cadre d'un show-case.

La réalisation du clip, tout comme les conditions et répartitions budgétaires seront définies d'un commun accord.

La juridiction compétente en cas de litiges est celle du tribunal d'instance de Montpellier.

## **ARTICLE 5: ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon, à l'adresse suivante : [lalalair.fnelr@gmail.com](mailto:lalalair.fnelr@gmail.com)

Fait à Montpellier, le 28/04/2017

Simon Popy, président de FNE LR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a smaller 'P' and a horizontal line extending to the right.